

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 76, rue Main, à Dudswell, le 3 octobre 2016, à 19 h 00 à laquelle étaient présents :

Sont présents : M. Jean-Pierre Briand, maire
 M. Serge Lemieux, conseiller
 M. Jean-Maurice Deschênes, conseiller
 Mme Micheline Breton, conseillère
 M. Gérard Beaudoin, conseiller
 Mme Chantal Laroche, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est absente Mme Mariane Paré, conseillère (absence motivée)

Monsieur Roland Gascon, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT (MAIRE)

Les membres présents forment le quorum, Monsieur Jean-Pierre Briand, maire, ouvre la séance à 19 h 00

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU
 Résolution no 2016-193**

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé en ajoutant le point
- 10.2 Modification de la résolution 2016-176

et que le point Divers reste ouvert.

1. Ouverture de la séance du conseil par le président
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modifications s'il y a lieu
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 12 septembre 2016
 - 3.2 Adoption des procès-verbaux
 - séance ordinaire du 6 septembre 2016
 - séance extraordinaire du 12 septembre 2016
4. Correspondance
 - 4.1 Correspondance générale
 - 4.2 Demande de don « Les Monarques Louis-Saint-Laurent »
 - 4.3 Oktoberfest
5. Rapport du secrétaire-trésorier
 - 5.1 Présentation des comptes payés et à payer
 - 5.2 Affectation des réserves
6. Urbanisme et environnement
 - 6.1 Dérogation mineure 16-05
 - 6.2 Études préliminaires Plans et devis – projet domiciliaire Bishopton
 - 6.3 Terrain Lac Miroir – Mandat
 - 6.4 Terrain municipal – rue de Pellerin
7. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 7.1 Patinoire secteur Marbleton

- 7.2 Rapport SAE et plage
- 8. Affaires courantes
 - 8.1 Remplacement de congé de Rachel Lessard
 - 8.2 Offre de service juridique
 - 8.3 Analyse du service de protection incendie
 - 8.4 Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales
- 9. Adoption de règlement
 - 9.1 Adoption du Règlement créant le Comité consultatif en Environnement (CCE)
- 10. Divers
 - 10.1 Adoption du budget de la Régie des Hameaux
 - 10.2 Modification de la résolution 2016-176
- 11. Période de questions
 - 11.1 Réponses aux questions des citoyens du mois passé
 - 11.2 Questions des citoyens
- 12. Clôture de la séance
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 et la séance extraordinaire du 12 septembre 2016 Résolution no 2016-194

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 12 septembre 2016 ;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

De renoncer à la lecture desdits procès-verbaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption des procès-verbaux Séance ordinaire du 6 septembre 2016 Résolution no 2016-195

Sur proposition du conseiller Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance extraordinaire du 12 septembre 2016 Résolution no 2016-196

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général par intérim dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire de 6 septembre 2016.

**4.2 Demande de don « Les Monarques Louis-Saint-Laurent »
Résolution 2016-197**

Considérant que la municipalité a adopté une politique de don et commandite ;

Considérant que « Les Monarques Louis-Saint-Laurent » s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une aide pour les athlètes de Dudswell qui participeront à une compétition internationale à Prague;

Considérant qu'après analyse des critères de la politique cette demande est éligible à une subvention;

Sur proposition de la conseillère Micheline Breton,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 500\$ aux « Monarques Louis-Saint-Laurent ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.3 Oktoberfest
Résolution 2016-198**

Considérant que la fondation Louis-Saint-Laurent tiendra une activité de financement le vendredi 21 octobre 2016 à la polyvalente Louis-Saint-Laurent;

Considérant que les frais d'inscription sont de 30\$ par personne;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'inscrire la conseillère Micheline Breton et le conseiller Serge Lemieux à l'activité de financement;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 60\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**5.1 Présentation des comptes payés et à payer
Résolution no 2016-199**

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'approuver la liste des comptes payés et à payer tel que présentée et d'autoriser le paiement à savoir :

469	Michel Lessard	Remboursement - frais de déplacement	150.40
470	Stéphane Laroche	Frais de déplacement & fourniture de bureau	79.20
471	Ministère du Revenu	Déductions à la source	8,992.47

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

472	ATCD	Rémunération -BIT 2016 - Subvention	23,000.00
473	9146-8801 Québec inc.	Creusage de fossé	275.94
474	Centre d'inspection Sherbrooke	Inspection des véhicules - incendie	716.29
475	Communication Plus	Contrat service répartitrice	244.43
476	Construction Richard Gosselin	Changement de fenêtres	10,682.32
477	Créations Jade	Achat - T-Shirt plage & SAE	407.93
478	Englobe Corp.	Rechargement - réseau routier	683.13
479	Fonds des pensions alimentaires	Pension alimentaire - sept 16	149.38
480	Fonds de l'informations	Mutations - aout 16	60.00
481	Sylvie Fontaine	Entretien ménager C.C. et H.V.	369.60
482	Sylvie Fontaine	Entretien ménager C.C. et H.V.	369.60
483	Hydro-Québec	ATCD, Plage, Caserne et parc	1,370.72
484	Allan James	Collecte lac Miroir - ordure & recyclage	748.21
485	J.M. Laroche inc.	Réparation - caserne (changer ballast)	374.36
486	J.N. Denis inc.	Réparation - véhicule incendie	253.92
487	Jonathan Leroux	Remboursement - temps de glace	220.00
488	Monty Sylvestre	Honoraires professionnels - dossier général	2,529.32
489	M.R.C. du HSF	Téléphonie IP	595.28
490	Alain Raymond	Remboursement - temps de glace	227.50
491	Régie Intermunicipale	Enfouissement - déchets	1,587.28
492	S.O.S. Pompes Pièces Expert	Achat de pompe - eu	1,195.30
493	C.O.M.B.E.Q.	Formation - inspecteur	316.18
494	Stéphane Laroche	Frais de déplacement	29.60
495	Michel Lessard	Frais de déplacement	148.40
496	René Prévost	Achat de breuvage et nourriture - s.incendie	89.50
497	Poste Canada	Frais de poste	300.00
498	Lignes de stat. et sécur. MF	Marquages - réseau routier	373.67
499	Yves Manseau	Répar. nid de poule & creusage de fossé	1,534.26
500	Transport Jean-Baptiste Laroche	Réparation - chemins (averse du 16/08/16)	460.44
501	Marc-André Viens	Entretien des pelouses	2,644.43
502	Bell Canada	Parcs, C.C. et plage	707.16
503	SEAO-Constructo	Avis publics - voirie (frais de retard)	2.30
504	Laboratoires Environnex	Analyses - laboratoire	74.64
505	Place 112	Essence camion incendie	783.35
506	Graymont (QC) inc.	Réparation - Moreau et 11e Rang	1,099.84
507	Hydro-Québec	Éclairage de rue	1,332.71
508	Transp.-Exc. Jocelyn Ménard inc.	Réparation - chemins (averse du 16/08/16)	8,696.71
509	Michel Lessard	Frais de déplacement	105.60
510	J.M. Laroche inc.	Changer lampes & oeil magique (Érables)	110.61
511	Régie Intermunicipale	Enfouissement - déchets	1,452.73
512	Wang Yichuan	Réfection barrages - Érables	4,200.00
513	Jean-Pierre Briand	Frais de déplacement	419.10
514	ANNULÉ	-	-
515	Sports Trans-Actions	Terrain de soccer	1,253.23
516	Pierre-Alain Lemire	Achat de plantes - rive des Forges	68.94
517	Bell Mobilité	Cellulaire - employés et Service incendie	191.26
518	Nature Cantons-de-l'Est	Monts Stoke	3,000.00
519	Michel Lessard	Frais de déplacement	140.00
520	Axio	Barrages (Érables)	3,650.46
521	Université de Sherbrooke	Formation - l'ABC de la Gestion de projet	1,081.91
522	Élizabeth Cloutier	Fourniture - SAE	21.08
523	Véronique Provost	Remboursement sortie - zoo	44.80
524	Régie Inter.Sanit. des Hameaux	Collecte des ordures & recyclage	8,554.17
525	Renflouement petite caisse	Renflouement - petite caisse	90.80
526	Michel Lessard	Essence - collecte spéciale	30.00
527	Centre d'extincteur SL inc.	Remplissage de bouteilles - service incendie	159.81
528	Aquasealutions	Pièce - station e-p	63.24
529	Aquatech	Opération - réseau e-p & e-u et réparation	7,045.20
530	Antonin Boulet	Bourse finissants + bourse de la caisse Pop.	350.00
531	Centre d'inspection Sherbrooke	Inspection # 2 - véhicules	104.63
532	Élizabeth Cloutier	Bourse finissants + bourse de la caisse Pop.	350.00
533	La Coop des Cantons	Achat clore & insecticide - réseau e-p	87.40

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

534	Brandan Gosselin	Bourse finissants + bourse de la caisse Pop.	350.00
535	Fonds des pensions alimentaires	Pension alimentaire - oct 16	149.38
536	Sylvie Fontaine	Entretien ménager C.C. & H.V.	369.60
537	Sylvie Fontaine	Entretien ménager C.C. & H.V.	369.60
538	Jade Paré-Gagné	Bourse finissants + bourse de la caisse Pop.	350.00
539	Jordann Gosselin	Bourse finissants + bourse de la caisse Pop.	350.00
540	Graymont (QC) inc.	Achat pierres & gravier - Réseau routhier	366.33
541	Hydro-Québec	Electricité - H.V.	1,036.65
542	Installation Sylvain Pelletier inc.	Réparation caserne	419.64
543	Allan James	Contrat de vidanges 2016-2017 - Lac Miroir	823.01
544	Clermont Lessard	Creusage de fossé & réparations chemins	6,034.46
545	Naomi McMahan	Bourse finissants + bourse de la caisse Pop.	350.00
546	Martial, Denise & Filles enr.	Réparation réseau e-p (Main)	649.01
547	Jeremy Moisan-Godbout	Bourse finissants + bourse de la caisse Pop.	350.00
548	Municipalité de Weedon	Abat-poussière	350.00
549	Entr. Daniel Munkittrick inc.	Creusage de fossé	551.19
550	Produits Chimiques CCC ltée	Achat de alun - station e-u	1,694.23
551	Régie Intermunicipale	Enfouissement - déchets	1,288.61
552	Léger Robert	Travaux (table) - H.V	540.00
553	Signalisation de l'Estrie	Panneaux de signalisation	55.13
554	Climatisation St-François inc.	Inspection - contrat service climatisation	699.91
555	Tech-nic réseau conseil	Clé enregistreuse de données	171.87
556	Veolia	Achat chlore libre & solution tampon	321.01
557	Ville de East Angus	Projet sentinelle - 2016	4,996.05
558	Volumacc	Service de messageries	20.57
559	ANNULÉ	-	-
560	Axio	Barrages (Érables)	20,572.48
561	Marc-André Viens	Entretien des pelouses	2,115.54

Le tout pour un montant total de 151 795.01\$

Un montant de 32,141.45 \$ a été versé en salaire pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Affectation des réserves
Résolution 2016-200**

Considérant que la municipalité, lors de l'adoption de son budget, avait affecté 10 000\$ de la réserve « usine d'épuration » et 200 000\$ du fond « Carrières et sablières » pour équilibrer son budget;

Considérant que la municipalité doit par résolution confirmer l'affectation de ces sommes;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'affecter un montant de 10 000\$ de la réserve « usine d'épuration » et 200 000\$ du fond « Carrières et sablières » au revenu de la municipalité pour l'exercice financier de 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**6.1 Dérogation mineure 16-05
Résolution 2016-201**

Considérant que la dérogation mineure no 16-05 soumise par M. Charles Boulanger a pour objectif d'implanter une marquise pour une station-service à 2,5 mètres de la ligne d'emprise de rue, laquelle implantation ne respecte pas le règlement de zonage no. 00-058 à l'article 6.24 indiquant qu'une marquise d'une station-service doit être implantée à une distance minimale de 3 mètres de la ligne d'emprise.

Considérant qu'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée ;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

Considérant qu'un avis public a été donné le 16 septembre 2016, à l'effet que le conseil statuerait sur cette dérogation à son assemblée du 3 octobre 2016;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser l'installation d'une marquise pour une station-service à 2,5 mètres de la ligne d'emprise de rue;

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre ledit permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Étude préliminaire Plans et devis – projet domiciliaire Bishopton Résolution 2016-202

Considérant que la municipalité souhaite développer un terrain municipal pour de la construction résidentielle ;

Considérant que la projection de la rue est située à proximité d'une conduite d'aqueduc existante et que du roc est présent ;

Considérant que la municipalité a fait des demandes de prix auprès de 4 firmes pour la réalisation d'une étude préliminaire pour la réalisation des plans et devis qui consiste à :

- a. Évaluer les coûts de réalisation de la rue proposée en annexe selon les caractéristiques du terrain (sondage);
- b. Évaluer l'état de la conduite d'aqueduc existante en fonction du projet proposé;
- c. Recommander une intervention selon l'évaluation de la conduite et le projet proposé (conforme, amélioration, déplacement, remplacement);
- d. Estimer les coûts de réalisation de l'intervention recommandée;
- e. Fournir une coupe type de la rue et positionner la conduite selon votre recommandation;

Considérant le résultat de l'ouverture des propositions des firmes :

	WSP	AVIZO	EXP	CIMA
Prix	5 900 \$	1 960 \$	7 250\$	8 200 \$

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accorder le mandat de réalisation d'une étude préliminaire Avizo Expert conseil pour un montant de 1960\$ selon l'offre de services daté du 23 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Terrain Lac Miroir – Mandat Résolution 2016-203

Considérant que les conditions de la résolution RE-2011-97 concernant la vente d'un terrain municipal pour la réalisation d'un développement immobilier dans le secteur du lac Miroir n'ont pas été respectées ;

Considérant qu'une des conditions donnait un accès public au lac Miroir ;

Considérant que le projet de développement ne semble pas vouloir redémarrer compte tenu la présence d'un milieu humide sur une grande superficie du terrain ;

Considérant que le conseil municipal souhaite trouver une solution afin de sortir de l'impasse et redonner accès au lac Miroir aux citoyens ;

Considérant que les employés municipaux ont rencontré pour faire le point sur le projet ;

Considérant que le promoteur est ouvert à certaines propositions afin de redémarrer le projet ;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

De mandater le maire et la direction générale de la municipalité à entreprendre des négociations afin de redémarrer le projet d'un développement immobilier dans le secteur du lac Miroir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Terrain municipal – rue Pellerin Résolution 2016-204

Considérant la présence de milieu humide sur des terrains municipaux représentés par les lots 4 199 095, 4 199 099 et 4 199 092 situés en bordure de la rue Pellerin;

Considérant la volonté du conseil de rendre ces terrains constructibles ;

Considérant qu'un mandat de caractérisation de milieu humide a été octroyé à la firme Bios Consultant ;

Considérant la réception du rapport final au mois d'août 2016 ;

Considérant la présence, selon le rapport, d'un milieu humide étant caractérisé comme un marécage de 8000 mètres carrés ayant une valeur écologique faible;

Considérant qu'une demande de CA au MDDELCC est nécessaire pour effectuer tous travaux à l'intérieur d'un milieu humide ;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

De mandater l'inspecteur en bâtiment et en environnement à remplir la demande de CA du MDDELCC ;

D'autoriser le Directeur général à signer la demande de CA

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Patinoire secteur Marbleton Résolution 2016-205

Considérant que les bandes de la patinoire de Marbleton sont à refaire et nécessitent des investissements majeurs qui ne peuvent être réalisés cette année ;

Considérant que la municipalité veut conserver le service de patinage pour le secteur Marbleton ;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

De faire la glace du secteur Marbleton sans bande et de l'utiliser pour le patinage libre;

De faire la patinoire du secteur Bishopton avec bande et de l'utiliser principalement pour le hockey;

D'organiser des transports entre les glaces pour ceux qui veulent faire du patinage ou du hockey.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Rapport SAE (Service d'animation estival) et Plage

Le directeur général par intérim dépose le rapport des activités du SAE et de la Plage pour la saison estivale 2016.

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Remplacement de congé de Rachel Lessard Résolution 2016-206

Considérant que Madame Lessard nous quittera prochainement pour son congé de maternité ;

Considérant que Madame Catherine Morin a déjà remplacé Madame Lessard lors d'un congé de maternité ;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'engager Madame Catherine Morin pour le remplacement du congé de maternité de Madame Lessard du 31 octobre 2016 au 15 décembre 2017;

De fixer son salaire à 15.75\$ l'heure jusqu'au 31 décembre 2016 et de lui octroyer le pourcentage d'augmentation consenti aux autres employés au 1^{er} janvier 2017.

D'accorder les mêmes avantages prévus à l'entente avec les employés permanents de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Offres de services juridiques Résolution 2016-207

Considérant que la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques, offre leurs services selon trois scénarios;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 29 août 2016 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.3 Analyse du service de protection incendie
Résolution no 2016-208**

Considérant que la municipalité désire procéder à une analyse du fonctionnement de son service incendie afin d'améliorer et optimiser les ressources de son service;

Considérant que Monsieur Michel Richer dépose une offre de service au coût de 1 200\$ plus les taxes applicables ;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accorder le mandat à Michel Richer Multi-conseils en gestion d'incendie de procéder à une analyse du service incendie selon l'offre de services du 20 septembre 2016, pour un montant de 1 200\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.4 Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales
Résolution 2016-209**

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT) a confirmé une subvention de l'ordre de 827 750\$ dans le cadre du programme « Taxe sur l'essence et contribution du Québec » ;

Considérant que pour obtenir la subvention, les travaux doivent être identifiés dans le plan d'intervention des infrastructures municipales et approuvé par le ministère ;

Considérant que la firme AVIZO Experts-conseils dépose une offre de services pour la réalisation de la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales ;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

De mandater AVIZO Experts-conseil à réaliser la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales pour un montant de 11 800\$ plus les taxes applicables selon l'offre de services daté du 26 septembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE REGLEMENT

**9.1 Adoption du Règlement constituant un Comité consultatif en
environnement
Résolution 2016-210**

Considérant que le conseil municipal souhaite la constitution d'un comité consultatif en environnement ayant pour mandat principal d'éclairer le conseil sur les questions d'ordre environnemental pouvant avoir un intérêt ou une incidence pour le territoire de la municipalité;

Considérant que les élus reconnaissent avoir pris connaissance du projet de Règlement;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accorder une dispense de lecture du Règlement;

D'adopter le Règlement numéro 2016-223 constituant un Comité consultatif en environnement à savoir :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Règlement numéro 2016-223
constituant un Comité consultatif
en environnement

ATTENDU QU'en vertu du chapitre V, section I, article 19 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite la constitution d'un comité consultatif en environnement ayant pour mandat principal d'éclairer le conseil sur les questions d'ordre environnemental pouvant avoir un intérêt ou une incidence pour le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal est appelé à traiter de plus en plus de dossiers environnementaux étant donné la présence sur le territoire d'un réseau hydrographique important, d'exploitant de ressources naturelles et de plusieurs secteurs à vocation de villégiature ainsi que de l'importance toujours grandissante du développement durable au sein de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné, par la conseillère Mariane Paré, lors d'une séance tenue 5 septembre 2016;

IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Constitution et mandat du Comité consultatif en environnement

Il est par les présentes constitué un comité consultatif en environnement, connu sous le nom «Comité consultatif en environnement de la municipalité de Dudswell » (CCE).

ARTICLE 3 Devoir du Comité consultatif en environnement

Le comité doit :

- a) assister le Conseil dans la réalisation d'une politique de développement durable;
- b) faire des recommandations au Conseil sur toutes questions et demandes spécifiques à l'environnement;
- c) recommander au Conseil des programmes et des projets en matière d'environnement;
- d) recommander au Conseil des modifications aux règlements municipaux touchant à l'environnement;
- e) recommander au Conseil des démarches, des outils et des événements de promotion et de sensibilisation en regard aux programmes ou de tout autre sujet pertinent sur la protection de l'environnement.

ARTICLE 4 Pouvoir du Comité consultatif en environnement

Le Comité peut :

- a) établir tout comité d'étude formé de ses membres ou de certains d'entre eux ou d'autres personnes ressources dont les services peuvent être utiles pour permettre au Comité de remplir ses fonctions;
- b) sur résolution du Conseil, consulter toute personne ressource;
- c) sur résolution du Conseil, consulter tout employé de la Municipalité ou requérir de tout employé, tout apport ou étude jugés nécessaire;
- d) établir des règles de régie interne, telles règles devant être approuvées par le Conseil avant d'entrer en vigueur.

ARTICLE 5 Composition du Comité

Le comité est composé d'un maximum de 8 membres votants :

- a) 2 membres du conseil municipal
- b) 3 membres citoyens, dont 1 membre de la jeunesse âgé de 20 ans et moins
- c) 1 représentant de la Corporation de protection du lac Miroir (CPLM)
- d) 1 représentant de l'Association protectrice du lac d'Argent (APLAD)
- e) 1 représentant de l'usine Graymont

Le maire peut d'office assister aux réunions du Comité et prendre part aux discussions, mais n'a pas le droit de vote.

ARTICLE 6 Nomination

Tout membre du Comité est nommé par résolution du Conseil.

ARTICLE 7 Durée du mandat d'un membre

La durée du mandat de chaque membre du Comité est d'au plus deux (2) ans et il est renouvelable.

Un membre du Comité qui est membre du Conseil cesse d'en faire partie s'il perd la qualité de membre du Conseil.

Un membre du Comité qui est choisi parmi les résidents de la Municipalité cesse d'en faire partie s'il perd sa qualité de résident de la Municipalité.

Un membre du Comité qui est choisi parmi les représentants de l'APLAD, de la CPLM et de Graymont cesse d'en faire partie s'il perd sa qualité de membre de l'organisation qu'il représente.

ARTICLE 8 Participation aux assemblées du comité

Le fait de ne pas assister à 3 assemblées consécutives du comité, sans motif valable, le membre est réputer inhabile à siéger et rend sa fonction vacante. De plus, une présence de 75% durant une année est obligatoire pour être membre du comité, afin qu'un suivi des dossiers soit efficace. Les présences sont prises à chaque assemblée et un tableau annuel est produit afin de contrôler la présence de 75%.

ARTICLE 9 Remplacement d'un membre

Malgré toute disposition contraire, le Conseil peut, en tout temps, par résolution, remplacer un membre du Comité. La durée du mandat du nouveau membre est égale à la période inexistante du mandat du membre remplacé.

ARTICLE 10 Jetons de présence et dépenses

Les membres du comité ne reçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur fonction. Toutefois, le Conseil peut leur attribuer une allocation sous forme de jetons de présence dont la valeur est fixée annuellement lors de l'adoption du budget municipal. En plus de l'allocation prévue au présent règlement, la municipalité peut rembourser les frais de déplacement des membres du CCE au même taux dont ses

employés ont droit sur présentation d'une pièce justificative et adoption d'une résolution du conseil.

ARTICLE 11 Personne ressource assignée d'office (secrétaire)

Le fonctionnaire désigné responsable de l'environnement est d'office le secrétaire du Comité consultatif en environnement. À ce titre, il dresse l'ordre du jour, convoque la tenue d'une réunion, dépose aux membres du comité les dossiers qu'ils doivent étudier, assiste et participe aux assemblées comme personne ressource, rédige les procès-verbaux et fait le suivi au Conseil des recommandations du CCE. Cette personne a le droit de parole et d'intervention au cours de la réunion, mais n'a par contre pas le droit de vote. En son absence, la réunion sera considérée comme réunion de travail seulement et aucune décision formelle ne peut être prise.

ARTICLE 12 Président du comité

Le comité désigne un président parmi ses membres. En son absence, les membres du comité désignent parmi eux un président de session qui est en poste pour la durée de la réunion. Le président confirme le quorum, veille à ce que le quorum soit maintenu tout au long de la réunion, ouvre la réunion, fait la lecture de l'ordre du jour, appelle les dossiers et les questions soumises à l'étude du Comité, dirige les discussions et assure le maintien de l'ordre et du décorum. Il appose, lorsque requis, sa signature sur un document du Comité.

ARTICLE 13 Durée du mandat du président

La durée du mandat du président du Comité est de deux ans (2) ans à partir de sa nomination tel qu'indiqué au compte-rendu.

ARTICLE 14 Quorum

Le quorum du comité consultatif en environnement est de quatre (4) membres, dont un (1) conseiller municipal, et doit être maintenu pendant toute la durée de la réunion.

Toute décision prise en l'absence de quorum est entachée de nullité absolue.

ARTICLE 15 Droit de vote et décision

Chaque membre du comité nommé en vertu de l'article 4 du présent règlement dispose d'un seul vote. Le président n'est pas tenu d'exprimer son vote, sauf en cas d'égalité des voix. Toute recommandation du comité est prise par voie de résolution adoptée à la majorité simple des membres présents.

ARTICLE 16 Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu d'une assemblée du comité est transmis aux membres et au Conseil municipal aussitôt qu'il est disponible, mais jamais plus tard que l'avis de convocation de la prochaine assemblée du CCE. Le compte-rendu de chaque assemblée du Comité consultatif doit être approuvé à l'assemblée subséquente. Le Comité consultatif peut alors y apporter les modifications ou corrections requises, et ce, par voie de résolution.

ARTICLE 17 Convocation

Le Comité se réunit au besoin, selon la progression des dossiers. Les rencontres ont lieu approximativement huit fois par année selon le calendrier établi annuellement à la Municipalité. Un ordre du jour est transmis au préalable par le secrétaire du Comité.

À défaut d'une date de rencontre établie lors de la réunion précédente, une réunion du Comité est convoquée par un avis de convocation livré par courrier électronique aux membres du Comité au moins trois (3) jours avant la tenue de la réunion. Le secrétaire peut aussi convoquer les membres par téléphone ou par tout autre moyen approprié, et ce, au moins trois (3) jours avant la tenue d'une réunion.

ARTICLE 18 Dossiers traités

Lors d'une rencontre, les membres ne peuvent traiter que les dossiers ou questions prévus par l'avis de convocation. Cependant, un dossier ou une question peut être ajouté à l'ordre du jour avec l'approbation de la majorité des membres présents.

ARTICLE 19 Rapport annuel

En octobre de chaque année, le CCE doit déposer auprès du Conseil les documents suivants pour fins d'approbation :

- a) Un rapport sommaire des activités de l'année;
- b) Le plan d'action de la prochaine année : tout ajout à ce plan d'action en cours d'année doit préalablement être soumis au Conseil et approuvé par résolution;
- c) Des prévisions budgétaires de la prochaine année pour les activités prévues au plan d'action.

ARTICLE 20 Budget

Le Conseil peut voter et mettre à la disposition du Comité, toute somme d'argent dont il a besoin pour l'accomplissement de ses fonctions, sur présentation du rapport annuel

ARTICLE 21 Conflit d'intérêt

Un membre du comité qui a un conflit d'intérêt dans un dossier ou une question soumise au comité doit déclarer la nature de son intérêt et quitter le lieu de la réunion jusqu'à ce que le comité ait statué sur le dossier ou la question en cause. Le secrétaire doit inscrire la déclaration d'intérêt au compte-rendu de la réunion et indiquer que le membre a quitté le lieu de la réunion pour toute la durée des discussions sur le dossier ou la question en cause.

ARTICLE 22 Huis Clos et confidentialité

La réunion du comité se tient à huis clos. À la demande du Conseil ou à l'initiative du comité sur approbation du Conseil, le comité peut tenir une réunion publique dans le cadre de l'analyse d'un dossier spécifique. Une recommandation du comité n'est pas officielle avant d'avoir été déposée au Conseil. Les membres du comité ont un devoir de discrétion à l'égard des délibérations et des recommandations du comité.

ARTICLE 23 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Roland Gascon
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

Jean-Pierre Briand
Maire

Avis de motion : 5 septembre 2016

Adoption : 3 octobre 2016

Entrée en vigueur :

Avis Public :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. DIVERS

**10.1 Adoption du budget de la Régie des Hameaux
Résolution 2016-211**

Considérant qu'une Régie doit faire parvenir avant le 1^{er} octobre le budget pour l'année suivante et une estimation de la contribution de chaque municipalité;

Considérant que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Considérant que le budget de la Régie des Hameaux présente des revenus de l'ordre de 1 951 664\$ soit une augmentation de 2.85% ;

Considérant que la quote-part de la municipalité sera de 103 750 soit une augmentation de 1.07%;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le budget de la Régie des Hameaux pour l'exercice financier 2017 au montant de 1 951 664\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10.2 Modification de la résolution 2016-176
Résolution 2016-212**

Considérant que la municipalité a adopté la résolution 2016-176 autorisant le dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation d'environ 2 500 mètres carrés sur le lot 4 198 022 à des fins de halte routière et descente à bateau;

Considérant que selon l'arpenteur géomètre la superficie serait de 3 347,8 mètres carrés;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

De modifier le cinquième considérant en remplaçant l'expression « 2 500 mètres carrés » par l'expression « 3 347.8 mètres carrés » .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

11.1 Réponses aux questions des citoyens du mois passé

Aucune question n'avait été laissée en suspens.

11.2 Période de questions des citoyens

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens présents dans la salle pour ceux qui veulent des informations supplémentaires sur les sujets traités à l'ordre du jour.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Pierre Briand, maire, déclare la séance close à 19 h 55 .

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

La conseillère Micheline Breton propose la levée de la séance à 19 h 55 .

Jean-Pierre Briand
Maire

Roland Gascon
Directeur général/secrétaire-trésorier
par intérim